



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 38-F
28 janvier 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour information

Point de l'ordre du jour: 2.0

SÉANCE PLÉNIÈRE

Institut pour les technologies nouvelles de l'Université des Nations Unies (UNU/INTECH)
et le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)

LES FEMMES ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS - PROGRAMME D'ACTION

Historique

1 La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998), a pour tâche difficile de donner aux politiques internationales et nationales en matière de télécommunications une orientation qui permette de répondre aux besoins sociaux et économiques des pays en développement. Le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en tant que principal organisateur de la Conférence, jouera un rôle essentiel dans le cadre des efforts déployés pour que les pays riches partagent équitablement avec les pays en développement les retombées bénéfiques du développement des télécommunications. A notre avis l'objet de la Conférence est lié au besoin et à l'engagement pris d'éviter l'exclusion. C'est dans ce souci que le présent document s'efforce de souligner les besoins différents qu'ont les hommes et les femmes en matière de télécommunications.

2 Dans toutes les sociétés, les femmes jouent un rôle différent de celui des hommes. En leur qualité de mères et de ménagères - et également en tant qu'éducatrices, entrepreneurs et producteurs - les femmes, davantage que les hommes, sont amenées à assumer des rôles multiples. Dans les pays pauvres, les contraintes qui en résultent les défavorisent particulièrement notamment lorsqu'elles n'appartiennent pas à l'élite. Au moment d'orienter l'action des pouvoirs publics, il sera donc important de tenir compte des besoins spécifiques des femmes afin de veiller à ce qu'elles aient accès aux services et aux installations sur une base équitable et pour un coût raisonnable.

3 Dans le présent document de politique générale, l'UNU/INTECH et l'UNIFEM tiennent à souligner les raisons pour lesquelles les femmes risquent de voir, faute d'une politique bien définie, les retombées bénéfiques des techniques de télécommunication leur échapper. Ce risque existe même si les pays en développement obtiennent l'accès voulu à l'infrastructure et aux services nécessaires.

4 Le rythme d'évolution des techniques de télécommunication a, pour diverses raisons, un effet différent sur les femmes et sur les hommes. Tout d'abord, dans les pays en développement, une

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

grande partie de la population vit dans des zones rurales où les femmes sont souvent majoritaires. La raison en est essentiellement que les femmes, compte tenu de leurs responsabilités particulières à l'égard des enfants et des personnes âgées, ont sans doute moins de facilité que les hommes à migrer vers les centres urbains. La primauté accordée aux villes que l'on relève dans l'infrastructure des télécommunications tend, dans la plupart des pays en développement, à exclure les femmes qui ne font pas partie de l'élite. Au Vietnam, le raccordement au réseau téléphonique n'est pratiquement possible que dans cinq grandes villes alors que 80% de la population vit dans les villages. A Kampala, capitale de l'Ouganda, vivent 4% seulement de la population nationale mais on y trouve 60% des lignes téléphoniques. Cette plus grande connectivité des villes prive donc davantage les femmes que les hommes de leur droit universel à communiquer.

5 Le coût du raccordement, lui aussi, entraîne l'exclusion des femmes car, leur accès aux ressources financières et aux biens étant limité, elles sont généralement plus pauvres que les hommes. C'est ainsi que les femmes représentent actuellement 60% du milliard de pauvres qu'il y a dans le monde et sur un tiers de milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue, plus de 70% sont des femmes. Pour obtenir une ligne téléphonique au Vietnam il faut en moyenne payer 360 dollars alors que le revenu annuel par habitant est inférieur à 350 dollars. Au Bangladesh, un ordinateur coûte plus de la moitié d'une année de salaire d'un cadre moyen. La mise en place des services de courrier électronique et d'accès à Internet coûte cher par rapport au revenu par habitant d'un pays. Au moment d'évaluer, de mettre au point et de mettre en oeuvre de telle ou telle technique, il convient de prendre dûment en compte les questions de qualité et de prix en se préoccupant expressément de la situation particulière des femmes. Il y a toujours plusieurs manières possibles de mettre en place des services de télécommunication. On peut par exemple choisir entre des câbles à fibre optique offrant une bande passante large mais plus coûteux et des microstations relativement bon marché. Il faudra déterminer ce qui est le plus important, le coût ou la qualité de la transmission, compte tenu du pouvoir d'achat et des besoins spécifiques des femmes.

6 L'UNU/INTECH et l'UNIFEM considèrent que la question de l'accès est importante mais qu'il faut tout autant tenir compte de l'impact différent qu'a le développement des communications sur le travail rémunéré et non rémunéré des femmes et sur leur qualité de vie. Le développement des réseaux de télécommunications et l'utilisation des services connexes ont entraîné de profonds changements dans la nature même de l'économie et de la société. Les recherches entreprises à l'UNU/INTECH ont montré comment des services de télécommunication performants et d'un coût abordable ont donné de nouveaux moyens d'accéder à l'information, de recevoir un enseignement à distance et de bénéficier de diagnostics médicaux. La technologie offre des possibilités impressionnantes d'assurer l'émancipation sociale des femmes, lesquelles bénéficient généralement d'une moindre mobilité géographique que les hommes. Mais le coût et la tendance à favoriser les villes continuent de gêner la diffusion de ces services. C'est ainsi que, s'il est vrai que de nombreuses femmes dans le monde entier utilisent efficacement l'Internet et le courrier électronique au bénéfice du développement, notamment pour défendre les idées de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et échanger des informations sur son suivi, il est reconnu que des millions de femmes parmi les plus pauvres dans le monde n'ont toujours pas accès à ces services. Aussi faudra-t-il établir des mécanismes qui évitent des nouvelles formes d'exclusion et d'isolement.

7 L'évolution des techniques a par ailleurs instauré davantage d'efficacité dans les affaires, élargi les marchés, réduit les coûts de production et profondément modifié les méthodes de travail. Les possibilités d'emploi dans le traitement de l'information - particulièrement dans le secteur des services - ont ouvert, dans certains pays en développement, notamment en Asie et en Amérique latine, de nouveaux débouchés pour les femmes comme pour les hommes. En Inde et au Brésil, les femmes occupent environ 20% des emplois dans l'informatique. Là aussi, la situation privilégiée des villes en matière d'infrastructure fait qu'il est difficile aux femmes des régions les plus pauvres et notamment des zones rurales, de bénéficier des avantages qu'offrent ces nouveaux débouchés. Ces emplois, les femmes peuvent les trouver dans les parcs scientifiques et technologiques de villes telles que Bombay, Bangalore, Manille ou Kuala Lumpur. Les personnes qui vivent dans les régions périphériques et plus particulièrement les femmes rencontrent des difficultés pour obtenir un travail lorsque celui-ci dépend de la possibilité d'obtenir un raccordement au réseau qui soit économique, fiable et utilise une bande passante relativement large.

8 Le travail à distance par la télématique constitue également une nouvelle méthode de travail qui offre de nouveaux débouchés. Cette expression englobe une large gamme de modes de travail allant du télétravail à domicile jusqu'aux emplois dans des télécentres ou des télécottages. Ces emplois assurent une certaine souplesse pour ce qui est du lieu et des horaires de travail et s'adaptent donc bien aux besoins des femmes. Cependant, faute d'une infrastructure adéquate, les régions périphériques voient leur échapper ces types d'emplois intéressants pour les femmes. Et même si les lignes de raccordement atteignent les zones les plus reculées, il ne s'ensuit pas nécessairement que les femmes y auront accès. La technologie n'est pas épargnée par les considérations de sexe. Traditionnellement, pour diverses raisons socioculturelles, notamment une mobilité limitée, une double charge de travail et un niveau d'instruction moindre, les femmes ne seront pas les premières à avoir accès à ces nouvelles techniques, à les utiliser et à se familiariser avec elles ni à bénéficier de l'énorme potentiel qu'elles représentent en termes d'emploi, d'apprentissage et de loisirs.

9 C'est dans ce contexte que le choix du mode de déréglementation prend toute son importance. Il s'agit par exemple de déterminer si imposer aux sociétés privées de télécommunications l'universalité du service comme condition d'admission permettra aux femmes de se connecter plus facilement au réseau. En effet, instaurer un tel principe risque de réduire la concurrence et donc de faire monter le prix du téléphone. S'agissant de l'infrastructure, il y a toujours des choix possibles mais il convient de les évaluer compte tenu des besoins économiques et sociaux et du pouvoir respectifs des femmes et des hommes.

10 L'évolution des techniques de télécommunication a amené les femmes de certains pays en développement à se lancer dans de nouvelles activités d'entrepreneurs. A Accra, au Ghana, on a vu apparaître un grand nombre de centres offrant aux milieux d'affaires des services tels que télécopie et courrier électronique. Ces centres appartiennent à des femmes et leur clientèle est également souvent composée de femmes. Ce pays étant bien connu pour le talent commercial de ses femmes, celles-ci ont trouvé là un nouveau débouché professionnel où mettre en pratique leurs compétences. En Inde, les kiosques à télécopie et téléphone ont créé pour les femmes et les hommes un créneau leur permettant de monter leur propre affaire. Mais, ce phénomène s'est uniquement produit dans les villes. A une ou deux exceptions notables près (par exemple les femmes rurales du Bangladesh qui louent des téléphones fonctionnant à l'énergie solaire), ces débouchés ont échappé à ceux qui vivent loin des grandes villes. La technologie est là qui devrait permettre de transmettre l'information et les communications aux quatre coins du monde et de contribuer ainsi à atténuer la pauvreté et à assurer un développement humain durable mais rien ne nous assure qu'elle atteindra les personnes qui en ont le plus besoin.

Pourquoi l'UIT doit tenir compte dans son activité des problèmes propres aux femmes

11 C'est compte tenu du rôle particulier que jouent les femmes dans l'économie et la société que l'UNU/INTECH et l'UNIFEM recommandent fortement à l'UIT de tenir compte dans son activité des problèmes qui leur sont spécifiques. L'intérêt qu'a l'UIT à accorder une place importante aux considérations de sexe dans son action en faveur du développement s'explique par diverses raisons.

12 Tout d'abord, la justice distributive exige d'assurer aux femmes une participation équitable à notre société de l'information fondée sur les télécommunications. Cela étant, il arrive souvent que les considérations d'équité et de justice distributive soient incompatibles avec les critères commerciaux d'efficacité et de rentabilité. A l'époque actuelle de déréglementation et de privatisation rapides, il ne sera possible et viable d'étendre de manière durable la connectivité à la périphérie des villes et aux zones rurales que lorsque les initiatives prises seront commercialement rentables. On peut cependant faire valoir que les changements techniques pourraient servir en soi à promouvoir l'émancipation économique et sociale des femmes et déboucher par là même sur un élargissement du marché de l'équipement et des services. (C'est ainsi qu'en Amérique latine, l'utilisation de l'Internet a augmenté de 788% entre 1995 et 1997, les femmes, particulièrement celles issues des classes socio-économiques moyennes et supérieures, représentant un groupe d'utilisateurs important et en augmentation.) Par ailleurs, les services offerts sur l'Internet, par exemple, peuvent devenir accessibles et commercialement viables s'ils sont utilisés collectivement. C'est ainsi par exemple, que Drik, une ONG de Dakar, constitue, malgré son caractère non officiel, le principal fournisseur de services de courrier électronique. En assurant une connectivité à bas prix, même si la bande passante est étroite, Drik fait office de service postal électronique et offre des solutions bon marché, qui permettrait de répondre, pour un prix abordable, au besoin d'informations et des communications des femmes et des hommes.

13 Les considérations de sexe sont également importantes dans l'amélioration des capacités d'un pays. D'après les recherches entreprises par l'UNU/INTECH, on note dans les entreprises de télécommunications qu'en règle générale, la structure de l'emploi est liée au sexe et qu'en bas de la pyramide des qualifications on trouve normalement des femmes. A notre époque de modes de production à forte intensité de savoir - une tendance accentuée par le développement des télécommunications - il sera d'une importance stratégique de mobiliser les compétences cognitives non exploitées chez les femmes pour mener à bien des tâches complexes de gestionnaires et de techniciennes. L'intérêt que présentent ces compétences cognitives pour le développement durable fait qu'il faudra veiller à ce que les femmes reçoivent la place qui leur revient dans les politiques et les pratiques des sociétés du secteur des télécommunications en matière de recrutement, de formation et d'activités opérationnelles.

14 Finalement, les considérations de sexe devraient trouver expressément leur place dans l'activité de l'UIT compte tenu de l'engagement global pris par les Nations Unies d'appliquer des critères de sexe aux politiques et aux programmes du Système des Nations Unies. C'est dans cet esprit que le système des Nations Unies, en coopération avec les organismes de la société civile, a pris diverses mesures dans le but d'assurer l'équité entre les sexes. Dans le domaine des télécommunications, peu de progrès ont été enregistrés à ce jour. Le programme d'action de Beijing, qui se compose d'une série de plans d'action adoptés à la suite de la Quatrième

conférence mondiale sur les femmes de 1995, contient des recommandations concernant l'accès des femmes aux médias, à la presse électronique et à d'autres services de communication et de radiodiffusion. Ce programme fait également clairement référence au besoin de faire davantage participer les femmes à la prise de décision et à l'utilisation de nouvelles techniques d'information (voir le paragraphe J sur les femmes et les médias, Programme d'action et Déclaration de Beijing, 1995). Il s'agit maintenant de mettre en oeuvre ces recommandations.

15 Divers organismes internationaux ont déjà fait les premiers pas dans la prise en compte des considérations de sexe dans le domaine des télécommunications. La Conférence du savoir mondial qui s'est tenue à Toronto en 1997 (organisée par le PNUD et la Banque mondiale) a fourni pour la première fois une tribune aux femmes pour qu'elles plaident en faveur d'un meilleur partage des bienfaits de la nouvelle révolution des techniques de l'information et pour faire valoir le mérite de la connectivité pour tous. Le programme des Nations Unies pour le développement vient de lancer un projet pilote en Egypte visant à créer un centre communautaire d'accès à la technologie qui s'efforcera de créer de nouveaux emplois, de contribuer à donner des moyens de subsistance et d'assurer une plus grande participation de la population, notamment des femmes, des jeunes et des chômeurs, aux communications et à l'éducation. L'UNIFEM, de par sa participation à l'Once and Future Action Network (réseau international s'occupant de promouvoir l'équité entre les sexes, la science et la technologie et s'efforçant de favoriser un développement de la science et des techniques axées sur les individus) s'intéresse également à la participation des femmes à la nouvelle révolution technologique et aux avantages qu'elles peuvent en retirer et élabore des projets visant à mettre en oeuvre le programme d'action de Beijing. L'UNIFEM et l'INTECH collaborent pour étendre leur projet de promotion de l'équité entre les sexes et des nouvelles technologies entrepris en Asie au début des années 1990 et pour le transposer dans d'autres régions. L'UIT en tant que principal organisme chargé d'arrêter une politique générale applicable à l'infrastructure des télécommunications, se doit maintenant d'intervenir en faveur de l'équité sexuelle dans les télécommunications.

16 Notre document de politique générale vient s'ajouter aux activités de plaidoyer déjà menées par les Nations Unies et la société civile dans leurs efforts pour souligner l'importance du rôle de la femme dans la conception, la mise au point et la mise en place de l'infrastructure et des services de télécommunication. On y presse également l'UIT de reconnaître l'intérêt qu'il y a à mobiliser les compétences cognitives des femmes pour renforcer les capacités techniques des industries télématiques.

Comment sensibiliser à la question de l'équité entre les sexes

17 Il existe trois grandes lignes d'action que l'UIT, les Etats Membres et les Membres du Secteur devraient suivre pour parvenir à faire prendre en compte la spécificité de chaque sexe dans les politiques des télécommunications. Ces mesures exigeront de coopérer et de procéder à des consultations avec les principales parties concernées par le développement des télécommunications notamment les gouvernements, le secteur privé et la société civile y compris les syndicats, les organisations non gouvernementales (ONG) et les réseaux internationaux.

18 Tout d'abord, il convient de veiller à ce que les parties prenantes se rendent bien toutes compte de l'importance du rôle de la femme dans le développement des télécommunications et de l'incidence positive de cette évolution. La division du travail, les violations des droits de l'homme et l'accès différencié aux ressources en fonction du sexe varient d'un pays à l'autre et à l'intérieur du même pays. Il convient de procéder à une évaluation et à une analyse rigoureuses pour comprendre les modalités selon lesquelles le sexe en tant que structure sociale influera sur le développement des télécommunications dans tel ou tel contexte.

19 En deuxième lieu, il y a lieu d'encourager et de faciliter la participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes de développement des télécommunications. En limitant ou en supprimant les obstacles à la participation active des femmes au processus de prise de décision et à leur mobilité professionnelle au sein de l'industrie des télécommunications elle-même, on incitera un plus grand nombre de femmes naguère privées de leurs droits à contribuer au développement des télécommunications.

20 Finalement, il faut favoriser l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques tenant directement compte des besoins différenciés que les femmes peuvent avoir et orientant les ressources techniques et financières vers la satisfaction de ces besoins. Par exemple, étant donné la différence de revenus entre les hommes et les femmes, particulièrement dans les pays en développement, les politiques qui soutiennent une recherche-développement visant clairement à trouver des solutions techniques économiques avantageront les femmes qui ne sont pas autant en mesure que les hommes d'accéder à des services coûteux. Nombreuses sont les femmes qui mènent une vie s'intégrant très peu dans l'économie de marché structurée ce qui obligera donc l'UIT et les gouvernements, lorsqu'ils élaboreront leurs politiques, à se montrer créatifs pour sortir du cadre de l'économie de marché. De telles initiatives profiteront sans doute aux femmes en les faisant davantage participer à l'évolution des télécommunications mais elles favoriseront également d'autres groupes marginalisés qui partagent certaines caractéristiques avec les femmes pauvres des pays en développement. Pour atteindre cet objectif ambitieux et faire prendre en compte les considérations de sexe dans les politiques et les programmes de développement des télécommunications, l'UIT doit se rendre compte qu'elle peut être appelée à aider les Etats Membres qui souhaitent instaurer des politiques soucieuses d'équité entre les sexes mais qui, en matière de planification, ne disposent pas des connaissances et des compétences spécialisées nécessaires pour entreprendre les recherches et l'élaboration de politiques voulues pour atteindre ces objectifs. Un appui technique peut se révéler nécessaire et peut être obtenu d'autres organismes du système des Nations Unies, d'institutions universitaires, d'organismes d'état et d'ONG.

Cadre d'action

21 Nous recommandons instamment à l'Union internationale des télécommunications, à ses Etats Membres et aux Membres du Secteur de collaborer avec toutes les parties prenantes pour entreprendre le programme d'action ci-après:

- a) Définir des mécanismes pour prévoir, dans le cadre de l'élaboration d'une charte sur le droit universel à communiquer que l'UIT a entreprise, une analyse des problèmes propres à chaque sexe. De profondes disparités existent selon le sexe dans la définition des droits de l'homme, des systèmes de protection des droits et des sanctions appliquées aux violations de ces droits. Ces disparités peuvent entraîner une privation de droits et doivent être prises en compte dans la formulation du droit universel à communiquer. L'UIT doit collaborer avec les réseaux internationaux bien établis et compétents s'occupant de la protection des droits fondamentaux des femmes et avec d'autres spécialistes afin de mieux comprendre comment les droits de la femme peuvent être pris en compte et protégés.
- b) Collaborer avec l'UNIFEM, l'UNU/INTECH et d'autres organismes - tels que les ONG luttant contre la discrimination sexuelle et promouvant les communications et les réseaux s'occupant de discrimination sexuelle, de science et de technologie - pour concevoir, planifier, programmer et exécuter des projets dans les domaines des télécommunications et du développement. Il pourrait s'agir, sans que cette liste soit exhaustive, des projets suivants prévus dans le plan de travail actuel de l'UIT-D:

- centres polyvalents communautaires de télécommunications;
 - les télécommunications et l'environnement;
 - l'enseignement à distance;
 - la télémédecine;
 - les télécommunications et le commerce.
- c) S'efforcer conjointement avec l'UNIFEM, l'UNU/INTECH et la Division des Statistiques de l'ONU de mettre au point des indicateurs statistiques non sexistes pour les services statistiques du BDT à l'UIT. Imaginer des stratégies pour mettre au point des stratégies de développement des ressources humaines soucieuses d'équité entre les sexes à tous les niveaux des programmes et des opérations de l'UIT-D y compris dans l'important domaine de la formation.
- d) Faire participer l'UNIFEM, l'UNU/INTECH et d'autres organisations, y compris des ONG luttant contre la discrimination sexuelle et pour le développement, aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D, particulièrement celles chargées de comprendre et d'analyser l'incidence socio-économique du développement des télécommunications.
-